MAIRIE DE CORNIL



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 juillet 2020 à 12 H 15

<u>Présents</u>: Mesdames Éliette BESSE - Jeanine CARPENTIER - Joëlle CHARISSOU - Laëtitia GUINDRE - Irène SERVIERES - Messieurs Pascal FOUCHÉ - Pierre CHASSAING Denis LAJOINIE - José MOREIRA.

Monsieur Michel ESCURE a donné procuration à Monsieur Pascal FOUCHÉ Monsieur Patrice MARTINIE a donné procuration à Monsieur José MOREIRA Monsieur Marceau BOURDARIAS a donné procuration à Madame Irène SERVIÈRES Monsieur Nicolas PAILLER a donné procuration à Madame Jeanine CARPENTIER Madame Marion PATIENT a donné procuration à Madame Éliette BESSE Madame Marie-Pierre PERRIER a donné procuration à Madame Laëtitia GUINDRE.

La séance est ouverte à 12 H 20.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Éliette BESSE est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL QUI SERA CHARGÉ DE PROCÉDER À L'ÉLECTION DES SÉNATEURS SELON LE DÉCRET N° 2020-812 DU 29 JUIN 2020.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire, qui rappelle, les dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020.

Le mode de scrutin applicable dans les communes de 1 000 habitants à 8999 habitants est le suivant :

- élection simultanée des délégués titulaires et de leurs suppléants,
- scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le maire communique le nom des candidats dans l'ordre de la liste unique « Pascal FOUCHÉ »:

Pascal FOUCHÉ
Irène SERVIÈRES
Nicolas PAILLER
Jeanine CARPENTIER
Patrice MARTINIE
Laëtitia GUINDRE.

Le scrutin est ouvert à 12 H 25.

Composition du bureau électoral :

Président : Pascal FOUCHÉ

2 membres les plus âgées du conseil municipal : Joëlle CHARISSOU Jeanine CARPENTIER

2 membres les plus jeunes du conseil municipal : Laëtitia GUINDRE Irène SERVIÈRES.

Les conseillers sont appelés en vue d'accomplir leur vote.

Le bureau électoral procède au dépouillement.

Le maire proclame les résultats :

La liste « Pascal FOUCHÉ » est déclarée élue par 15 voix.

La séance est levée à 12 H 40.

Le maire,

Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Éliette BESSE